

# L'ECHO DE MONTMAGNY

Journal Independant, Religieux, Agricole et Litteraire

PARAISSANT TOUS LES VENDREDIS

EDITEUR-PROPRIETAIRE, A. Caron.

| Fais ce que dois |

REDIGE EN COLLABORATION.

## L'INFLUENCE DE LA FEMME DANS LES AFFAIRES

Le temps n'est pas éloigné où une foule d'occupations, aujourd'hui entre les mains des hommes, deviendront le partage des femmes. C'est alors que nous verrons l'homme forcé de rester à la maison pour surveiller les enfants, faire le ménage et la cuisine. Déjà la plupart des bureaux n'ont que des femmes comme sténographes, clavigraphes et assistant-comptables.

A mes yeux, cet état de choses est un renversement de l'ordre social, qui ne peut produire rien de bon.

Sans doute que la femme de même que l'homme, doit subir la loi du travail, mais on veut que l'ordre de la nature ne soit pas changé; il faut éviter avec soin tout ce qui peut contribuer à détruire l'influence de la femme dans la famille. Il est de toute nécessité de lui rendre facile l'étendue de ces industries qui lui sont particulièrement propres, de lui ouvrir des écoles de couture où on lui enseignera la coupe et la confection des vêtements et de lui donner enfin les moyens d'apprendre l'art culinaire, si méconnu d'un grand nombre. La boulangerie domestique, par exemple, pratiquée d'avantage, serait une économie très considérable pour la famille ouvrière. Il y aurait aussi le blanchissage et le repassage du linge qui tend de plus en plus à sortir de la maison, pour aller s'user avant le temps dans les buanderies publiques. Et puis, que de travaux à l'aiguille et au crochet, qui à l'aide de l'étude et du dessin pourraient rapporter aux ouvrières beaucoup plus qu'elles ne gagnent actuellement dans les magasins, les bureaux et les usines.

Je laisse à ceux qui, par leur position sociale, sont plus spécialement chargés de veiller au véritable bien-être de leur concitoyens, de bien réfléchir sur les avantages matériels et moraux qui découleraient d'un tel enseignement.

Une localité pas bien éloignée de Montréal possède plusieurs grandes fabriques, où les ouvrières sont plus nombreuses que les hommes. Or qu'arrive-t-il? C'est que la mère et ses filles sont au travail de 7 heures du matin à 6 heures du soir, sauf le temps nécessaire pour venir chez elles. Le père et le fils n'ayant à peu près rien à faire ont soin du logis—plus ou moins bien—et puis s'amuse, oui s'amuse, et je n'ai pas besoin de vous dire comment. Je

voudrais pouvoir faire toucher du doigt tous les désordres qui découlent d'un pareil état de choses. Mais je ne pourrais le faire sans blesser les convenances et révéler des dessous déplorables, inconnus du public en général.

Aux Etats-Unis, si le courant actuel va toujours s'accroissant, avant 10 ans, la femme aura supplanté l'homme. Des centaines de femmes ne portent-elles pas aujourd'hui la culotte que l'on appelle "bloomers"? Il faut enrayer ce mouvement et conserver à la femme ses grâces, ses charmes, sa candeur et son amour de la famille.

## TOUJOURS NEUF

Un vieux rentier avait reçu d'un ami trente-deux bouteilles de bon vin.

Comme il voulait les conserver soigneusement, il les rangea lui-même dans sa cave; mais, comme il voulait aussi ne pas toujours aller les chercher, il appela son domestique et lui montra le tas habilement rangé, lui faisant bien remarquer qu'il y avait neuf bouteilles sur chaque côté:

1	7	1
7		7
1	7	1

En allant chercher d'autre vin, le domestique fut tenté, et pour son propre usage il prit quatre bouteilles

Pour cacher son larcin, il trouva une autre combinaison, et il déposa ainsi les vingt-huit bouteilles restantes:

2	5	2
5		5
2	5	2

Le rentier trouva toujours neuf sur chaque rang.

Le domestique succomba une seconde fois et prit encore quatre bouteilles.

Une nouvelle combinaison dissimula sa gourmandise et il disposa les vingt-quatre bouteilles restantes comme suit:

3	3	3
3		3
3	3	3

C'était toujours neuf sur chaque rang!

Le croirait-on! Une troisième fois il fit sa provision, et toujours de quatre bouteilles.

Il n'en restait donc que vingt. Le gaillard sut encore les ranger, il mit:

4	1	4
1		1
4	1	4

Ainsi l'infidèle serviteur avait



Mrs. May Johnson.

## Les Pilules d'AYER

"Je voudrais pouvoir ajouter mon témoignage à celui de tant d'autres qui ont fait usage des Pilules d'Ayer, et dire que j'en prends depuis plusieurs années et que j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

### Pour l'Estomac

et pour les maladies du foie ainsi que pour la guérison des migraines causées par ces dérangements, les Pilules d'Ayer sont sans égal. Quand mes amis me demandent quel est le meilleur remède pour les désordres de l'estomac,

### du Foie et des Intestins

je leur réponds invariablement: "Les Pilules d'Ayer." Prises à temps elles arrêteront un rhume, empêcheront la grippe, couperont la fièvre et régleront les organes digestifs. Elles sont faciles à prendre et

### Sont les Meilleures

médecines de famille que j'aie jamais connues."—Mrs. MAY JOHNSON, 363 Rider Ave., New York City.

### LES PILULES d'AYER

Les plus hautes Récompenses à l'Exposition Colombienne.  
La Salsepareille d'Ayer pour le Sang.

réussi à enlever jusqu'à douze bouteilles de trente-deux, et à laisser voir toujours le même nombre à chaque rangée. Le drôle n'était pas trop bête!

Ce qui ne l'empêcha pas d'être mis à la porte.

## LES RATS ET L'ELECTRICITE

Un singulier accident s'est produit dans une station d'éclairage électrique de Baltimore. Tout à coup les lampes d'un quartier entier s'éteignirent. A l'usine, les fils de communication furent brûlés et le tableau de distribution très endommagé. On rechercha vainement la cause de l'accident. Un expert fut désigné. Il suivit des yeux la canalisation; tout paraissait en ordre. Il allait renoncer à ses investigations quand il aperçut, immobile, encastré entre deux conducteurs

électriques, un énorme rat. Le rat ne bougeait pas, et pour de bonnes raisons: il était foudroyé. C'est lui qui avait produit l'accident et l'extinction des lampes. Il était évidemment venu d'aventure à passer sur les deux conducteurs à la fois, il avait établi un court circuit et reçu la décharge. Le courant, au lieu d'aller aux lampes éclairer la ville, avait trouvé plus court de passer directement par le corps du rat. Le poil de l'animal était tout brûlé et son corps rendu si rigide par l'extrémité qu'on eut dit qu'il était gelé. La décharge se renouvelant sous forme d'étincelles de proche en proche le long des bornes d'attache des fils, avait brûlé les substances isolantes et mis le feu aux boiseries. Les électriciens auront à se défier des rats.

## LES VEUVES

A la dernière session de la législature de la province d'Ontario, il a été passé une loi à l'effet que dans le cas d'un mari mourant sans testament, avec des biens valant pas moins de \$1,000, tout revient à sa veuve. Quand il meurt riche de plus de mille dollars, sa veuve n'hérite de pas moins de mille piastres dans tous les cas.

Ainsi, à l'avenir les veuves ne souffriront pas autant de la négligence de leurs maris qui négligent de faire un testament.

## ÇA ET LÀ

—Il y a eu à Montréal, l'an dernier, 10,714 naissances, 2,188 mariages et 6,594 décès.

—Avant la fermeture de la navigation il y aura plus de 5,000,000 de minots de froment exportés du Manitoba.

—On calcule qu'il y a 2,000,000 de personnes qui montent à la bicyclette aux Etats-Unis.

—On a construit 48 navires de guerre en 1895, en France. En 1896, on en construira douze. Ces soixante navires coûteront 72,000,000 de francs.

—Un spectacle horrible a été offert, la semaine dernière, au Texas.

Une foule de plus de 7,000 personnes s'est emparée d'un nègre qui venait de tuer une jeune femme et on l'a fait brûler vivant. Le supplice a duré cinquante minutes. C'est le mari de la victime qui a mis le feu au bûcher.

HEURES DE BUREAU : 8 hrs A. M.  
à 9 hrs P. M.

**Dr. A. Lantier,**  
DENTISTE

69 Rue St.-Jean, Québec.

Téléphone : 1024

ON ADMINISTRE LE GAZ  
VÉGÉTAL.

MONTMAGNY, 15 Novembre 1895

## L'EMPRUNT TAILLON

Dans ma dernière correspondance, je remettais à plus tard de discuter le désastreux emprunt fait par notre premier ministre Taillon.

Je ne saurais différer plus longtemps, et je crois intéresser les lecteurs en leur mettant sous les yeux, quelques-uns des traits saillants qui ressortent de cette transaction.

Reportons-nous une dizaine d'années en arrière, et considérons un peu la position dans laquelle se trouvait notre province. D'abord, en arrivant au pouvoir, l'hon. M. Mercier trouva la caisse publique absolument vide et le crédit de la province fort endommagé.

Il lui fallut donc faire face à cette situation embarrassante. Aidé de ses collègues chacun dans leur ministère respectif, et avec sa grande habileté, M. Mercier réussit à équilibrer d'une manière satisfaisante nos finances provinciales, et dans le but de rétablir notre crédit vis-à-vis des institutions financières étrangères, il fit un voyage en Europe. Pendant son absence il s'occupa exclusivement de faire valoir devant les financiers toutes les ressources de sa province, et ses projets qui devaient la rendre de plus en plus prospère. Les emprunts avantageux qu'il contracta plus tard prouvèrent, d'une façon suffisante, le succès de la mission qu'il s'était imposée.

Revenu parmi nous, M. Mercier songea à la réalisation de quelques-uns de ses rêves dans lesquels il avait entrevu sa province grande et prospère, sa chère province qu'il aimait tant et à laquelle il a donné la meilleure partie de sa vie, il voulait la voir avancer l'égalité des autres pays. C'est avec ces généreuses intentions qu'il inaugura sa politique de chemins de fer qui devait contribuer dans une si grande mesure à l'avancement, au progrès du pays, et pour laquelle tout le peuple de la province qui en a bénéficié, lui est redevable. Mais, comme le dit le proverbe : " Pour faire de l'argent, il faut de l'argent," il fallait à M. Mercier de l'argent pour mener tous ses projets à profit. C'est alors que, se fiant sur les revenus suffisants de la province, il négocia en Europe son emprunt de dix millions, qui fit lever les yeux au ciel, et crier comme des désespérés, tous ses adversaires qui, à cause de leurs antécédents, n'avaient jamais pu s'attirer autant de confiance. Dans cette transaction, M. Mercier s'était montré l'homme d'affaires qu'il était, et malgré tous les cris jetés par les bleus enragés, laissez-moi vous dire, que cet emprunt fut le plus avantageux que jamais législateur ne négocia, pour notre province du moins.

Mais si cette transaction était appelée à faire beaucoup de bien, elle n'en fut pas moins une des causes de la chute du gouvernement libéral.

Mal interprétée avec intention devant des électeurs trop crédules, les conservateurs s'en servirent comme d'une arme contre leurs adversaires pour arriver au but dicté par leur ambition plutôt que par leur désir de bien administrer.

Lorsqu'ils furent arrivés au pouvoir, ces messieurs du parti des honnêtes gens, qui vous avaient juré leurs grands dieux qu'ils n'emprunteraient plus, furent obligés, eux aussi, d'emprunter malgré l'augmentation des revenus qu'avaient dû apporter la taxe qui pèse maintenant sur le peuple de cette province.

Ils étaient au pouvoir depuis un an à peine, qu'ils avaient déjà dépensé quatre millions faisant partie des dix millions empruntés par M. Mercier, et il fallait déjà emprunter.

Mais quel emprunt ont-ils négocié ?

Ont-ils eu à cœur comme M. Mercier de maintenir à sa hauteur la réputation de la province ? Non, ils se donnent la peine de traverser l'océan pour aller détruire de leurs propres mains notre crédit que M. Mercier avait réussi à relever au prix de tant de labeurs, qui lui ont été payés d'ingratitude.

J'ai dit que M. Taillon était allé en Europe pour détruire notre crédit et voici comment.

Contre chacun de ses emprunts, M. Mercier avait toujours réussi à échanger nos débetures à 100 cts. dans la piastre, c'est-à-dire à leur pleine valeur, et voilà que notre financier à longue barbe s'en va offrir ces mêmes débetures aux banquiers parisiens à 77 cts. tandis qu'il aurait pu avoir à Londres 95 et même 97 cts., comme les banquiers parisiens les ont eux-mêmes revendus huit jours plus tard.

Qui donc a profité de la balance, quelque chose comme un demi million ? Certainement pas la province, et c'est là une chose dont M. Taillon devra vous rendre compte, électeurs de la province de Québec ; car à la manière dont il a agi, il devait savoir que la vente se ferait ainsi.

Au lieu d'attendre les demandes des financiers qui savaient bien qu'il était là pour opérer ces transactions, il a fait comme un pauvre diable qui n'a plus le sou et qui va mettre sa montre ou son habit au clou, de sorte qu'il a sacrifié notre propriété. Voilà ce qu'a fait le chef des sauveurs du peuple.

Et pour en venir à une conclusion, supposons qu'un de vous, honnêtes cultivateurs qui avez acquis votre bien au prix de rudes travaux, pour une raison ou pour une autre confierait à un notaire ou à toute autre personne la charge de vendre une partie de son bien, et que cette personne consentirait à vendre à un tel pour \$400 une propriété pour laquelle il aurait pu avoir \$600 du voisin. Je n'hésite pas à dire que vous ne laisseriez pas une minute de plus vos affaires entre les mains d'un pareil administrateur, et vous auriez raison. Eh bien, c'est ce qu'il faudra faire à la prochaine occasion avec les aventuriers que, dans un moment d'excitation vous avez placés à la tête du pays. Il ne faut pas leur laisser le temps de manier une minute de plus nos finances ; car on pourrait voir quelque bon matin le paillon flotter sur la citadelle de Québec, annonçant que la province sera vendue à l'encan pour payer ses créanciers.

Il faudra aux prochaines élections chasser à coups de votes ces cyniques farceurs du gouvernement, comme un jour Notre-Seigneur chassa à coups de fouets, les vendeurs du temple.

J. A. R.

## UN VERTUEUX

M. Thomas Chapais, de Québec, et son *Courier du Canada*, font les vertueux depuis quelque temps et pourtant on sait de quel bois ça se chauffe.

Le meilleur moyen de discuter avec ces honnêtes gens-là, c'est de leur faire relire leurs p'tits papiers.

Aux jours fleuris du McGreevysme, alors que le Pactole promenait discrètement les richesses de ses flots et

les grâces de ses méandres à travers le district de Québec, M. Thomas Chapais, fut pris de l'auri sacra fames, pas pour lui mais pour Kamouraska, et il adressa à l'oncle Tom un mandement resté célèbre dans lequel il est question de ficelle et d'écus. On était en temps de guerre, il est vrai, mais cela n'en est pas moins amusant.

Pour votre édification et celle de vos admirateurs, bon M. Chapais, permettez-nous de vous remettre sous les yeux ce poulet que vous connaissez bien. Ajustez vos lunettes, ajustez-les bien, puis.

Lisez, lisez le document,

comme l'on chante dans la *Fille du Tambour-Major*.

Saint-Denis, 15 février 1887.

Honorable McGREEVY,  
Québec.

Cher monsieur,

Voulez-vous être assez bon de m'envoyer par express le reste de l'argent destiné à Kamouraska, soit \$1,500. J'ai déjà reçu pour nos dépenses légitimes un total de \$1,500, pour quoi je vous ai donné pièces justificatives. J'accuserai réception par le retour du courrier. Adressez le paquet comme ceci : Monsieur Charles Dionne, Rivière Ouelle. Si vous pouvez m'envoyer cela dans une boîte bien ficelée, tant mieux. *Nous sommes guettés de tous côtés.* Il m'est impossible d'aller à Québec. C'est pourquoi je vous demande d'envoyer l'argent par l'express. Je vous demande surtout d'être d'expédition. Les affaires vont magnifiquement ici. Encore un effort et tout ira bien. Charles Dionne, à qui je vous demande d'envoyer l'argent, est un homme sûr. C'est mon cousin germain. Je ne puis trouver le temps d'aller à Québec. Ma présence ici est essentielle.

Bien à vous,

THOMAS CHAPAIS.

Le reconnaissez-vous ce petit billet à M. McGreevy ? Huit années déjà ont secoué leur poussière grise sur sa robe blanche, mais c'est bien ça n'est-ce pas, la *ficelle, vous sommes guettés, \$1,500, présence essentielle*, et au bas, tout au bas, *Thomas Chapais*.

Les poètes enseignent qu'il n'y a rien de bon comme de se réchauffer l'âme à la flamme des souvenirs, alors vous ne nous en voudrez pas, nous l'espérons de vous avoir fait revivre un jour de février 1887.

C'était le beau temps !

Salsepareille d'Ayer. Son passé de quarante ans est un constant triomphe sur les maladies du sang.

## L'ANNIVERSAIRE

Que le qu'ait été la cause immédiate de la mort d'Honoré Mercier, et bien qu'il ne soit pas juste d'en faire peser la responsabilité entière sur ceux de ses adversaires politiques qui se sont faits ses persécuteurs acharnés, ils n'en restent pas moins coupables d'une audacieuse tentative de perdre ce grand homme dans l'estime publique et de le flétrir par une condamnation criminelle.

Ce sera l'étonnement de l'histoire et la honte du gouvernement qu'un pareil homme ait été traité devant les tribunaux pour y répondre à l'accusation de détournements des deniers publics.

Nous ne connaissons pas d'exemple mieux caractérisé de l'abus du pouvoir exécutif pour faire servir l'administration auguste de la justice à la satisfaction d'une vengeance politique.

Le mode de nomination des juges en faisait des instruments et des complices aux mains du ministère public, qui donnait au monde le spectacle attristé de partisans de la veille devenus des arbitres et chargés comme tels de faire le procès d'un anciens adversaire.

C'est devant ce tribunal que Mercier dut paraître ; c'est là qu'après plus d'une année de lutttes et d'angoisses dont nul ne connaît jamais l'amertume, il confondit ses accusateurs, et gagna la suprême bataille, celle où l'honneur de son nom, de sa famille et de sa race était en

jeu.

Lorsqu'il reprit sa place de député à l'assemblée législative, les ministres eurent peur : ils l'avaient cru bien mort pourtant, et voilà qu'il revenait troubler leur orgie de pouvoir. Ils se sentirent petits devant ce colosse, et ne furent rassurés qu'en comptant et recomptant, pour se donner du cœur, la majorité servile qui se massait derrière eux.

Ce fut le triomphe écrasant du nombre.

Quelle revanche ! Le ministre Taillon et le ministre Hall se donnaient l'accolade ; le ministre Nantel et le ministre Flynn se regardaient dans les yeux ; le ministre Pelletier et le ministre Casgrain, après des années de séparation, se rappelaient leurs tendresses d'autrefois et se juraient un éternel amour.....

Et tous, voyant celui qui fut leur maître, affaibli par les chagrins et la maladie, se dirent, parodiant les paroles du poète :

L'avenir, l'avenir, l'avenir est à nous !  
Non, l'avenir n'est pas aux misérables !.....

Depuis cette session de 1893, le colosse est tombé, il est vrai, pour ne plus se relever. Le 30 octobre 1894, ceux que la peur de Mercier hantait toujours éprouvèrent un grand soulagement.

Il était mort enfin.....

Mort !... oh ! non, détrompez-vous.

Mort !... celui à qui le peuple canadien a fait une apothéose comme celle du 2 novembre dernier....

Mort !... celui dont le nom gagne encore des batailles qui s'appellent Bonaventure et Montréal-centre....

Mort !... celui dont la presse de tous les grands pays a vanté le génie et le patriotisme....

Mort !... celui à qui tout un peuple a été rendre visite il y a quelques jours....

Mort !... celui en l'honneur de qui on parle d'élever un monument par souscription nationale....

Non, de tels hommes ne meurent pas. Demandez le plutôt à ces pauvres ministres, si orgueilleux en 93, aujourd'hui si divisés et si moroses.

Demandez-le à cette majorité législative, si réduite aujourd'hui, si anxieuse, si peu confiante en ses chefs.

L'homme du jour, ils vous le diront, c'est Honoré Mercier.

Coincidence étrange que cet anniversaire marquant la date d'ouverture d'une session législative, quo ce gouvernement moribond aux prises avec le grand disparu qui le domine et va le terrasser.

Ils ont beau faire, pas plus que le peuple qui l'a connu et qui l'aime, les ministres, qui l'abhorrent, ne l'ont oublié.

C'est encore sa politique qui se dresse en face de leur politique oppressive et mesquine ; c'est son nom qui absorbe le leur, quoi qu'ils en fassent ; c'est sa popularité grandissante dans la nation qui leur fait entrevoir, à courte échéance, la rétribution de leurs forfaits.

Ils le savent, et au dîner d'Etat, instinctivement ils regardent aux murailles, craignant d'y voir la main mystérieuse qui signe leur déchéance.

Stimulez les facultés, activez la circulation, purifiez le sang, par l'emploi de la Salsepareille d'Ayer.

Nous vous recommandons, chers lecteurs, de lire bien attentivement ce que l'«*Electeur*» publiait lundi dernier, et vous aurez une juste idée du ministre de la Justice, Sir C. H. Tupper :

## L'INCIDENT LAURIER-TUPPER

On se rappelle l'incident Laurier-Tupper.

M. Laurier avait dit à Brockville que la façon dont le gouvernement avait remis MM. McGreevy et Connolly en liberté, avant l'expiration de leur sentence, attestait son hypocrisie.

## A VENDRE

Magnifique maison à deux étages, ayant une épicerie dans le bas et une licence d'hôtel, située à St-Thomas de Montmagny, Rue du Dépot.

Chance exceptionnelle pour celui qui désirera continuer ce commerce.

L'acheteur aura l'avantage de donner tant par année. S'adresser à

F.-S. BERNATCHEZ

6 m. 8 Nov. Montmagny, P. Q.

si en poursuivant des gens qui n'avaient détourné l'argent du public que pour en faire bénéficier des ministres et députés bleus.

Le gouvernement, avait ajouté M. Laurier, ne montre pas autant de sollicitude pour bien des malheureux qui gémissent dans leurs cachots et que leur réclusion tue.

Le ministre de la justice Tupper télégraphia alors à M. Laurier pour lui dire : "Nommez les."

"Ils sont légion" répondit sur le champ M. Laurier à M. Tupper.

Un avocat de Toronto, M. G. M. Gardiner, vient de révéler un cas des plus pénibles à l'appui de l'assertion de M. Laurier.

Le 9 mai 1893, John Anderson, de Toronto, fut trouvé coupable d'avoir voulu faire passer un timbre qui avait déjà servi. Le ministre de la justice le fit condamner à une pénalité de \$500 et à deux ans de pénitencier.

Un an plus tard une requête fut présentée au ministre de la justice représentant que Anderson était atteint d'une maladie grave et mourrait certainement s'il n'était libéré.

Les médecins les plus éminents endossèrent cette requête.

Le ministre Tupper rejeta la requête et un mois plus tard, le 21 août 1894, Anderson mourait dans sa cellule.

Le pauvre malheureux avait été dépourvu de tous ses biens pour payer les \$500; il avait en outre passé un an dans un cachot, et en avait exigé en plus sa vie même... pour s'être servi d'un timbre de trois centins déjà oblitéré!

Pendant ce temps-à le même ministre Tupper remettait en liberté après deux mois de réclusion, deux hommes qu'il avait fait déclarer coupables de s'être approprié un million de piastres destiné à améliorer le port de Québec et de l'avoir distribué pour des fins électorales sur l'ordre de deux ministres sir Hector et sir Adolphe.

N'est-il pas temps d'avoir un changement?

## CORRESPONDANCES

Montmagny, 11 novembre 1895  
M. l'Éditeur,

Veillez donc me permettre d'expliquer, vu que votre correspondant, M. J.-C. Lislois, maire, feint de ne pas comprendre, la différence qui existe entre l'effet du jugement *in re* Déry contre la Corporation, qui semble l'avoir tant désillusionné, et l'effet de la résolution du 17 septembre dernier, passée par le conseil de la ville de Montmagny.

M. Lislois a consenti à s'exposer à payer aux avocats un montant d'argent qui, suivant lui et beaucoup d'autres, aurait été mieux placé dans nos chemins, pour avoir l'opinion d'une cour de justice sur la légalité d'une résolution adoptée sur division, en sa présence et conformément à ses avis. Le sort lui a été défavorable, et de là ses efforts pour faire partager sa responsabilité avec ses prédécesseurs, et la faire endosser par les autres membres du conseil qui osent siéger lorsqu'il est absent. Les résolutions adoptées par les hommes de

loi qui l'ont précédé au conseil, l'ont été sans protestation. Celle du 17 septembre a été passée uniquement dans le but d'effectuer un changement de créancier, et n'a pas eu pour effet d'augmenter la dette de la corporation.

Les prétentions de M. le Maire ont été rejetées, parce que les réparations au pont Régent n'étaient pas urgentes, quoiqu'il en dise, et que le conseil n'avait pas reçu des contribuables de mandat spécial pour augmenter les obligations de la ville. De plus un homme d'expérience ne doit pas chercher à se disculper en affirmant que d'autres ont fait aussi mal que lui-même.

Bien à vous,  
CYRIAS ROY.

Montmagny, 12 Nov. 1895.

A. M. Alp. Caron,  
Éditeur propriétaire de  
L'ÉCHO DE MONTMAGNY.

Monsieur,

Il est évident que votre correspondant, M. J.-C. Lislois, digère très difficilement le jugement dans la cause de Déry contre la Corporation. Mais est-ce la une raison qui lui permette d'insulter gratuitement un homme qui, loin de s'occuper des déboires que notre maire essuie dans sa vie publique, gère par suite de maladie difficilement ses propres affaires. Lorsqu'il pouvait le faire, mon père par devoir, et par intérêt, il l'avoue, et il n'appartient pas à M. Lislois de l'en blâmer, a suivi de près l'administration de nos affaires municipales; il a parlé ouvertement et n'a jamais senti le besoin de s'abriter sous le nom d'une compagnie.

En termes polis un brailard est celui qui se plaint; mon père et la majorité des contribuables reconnaissent, avec M. Lislois, que depuis quelques mois nos intérêts municipaux sont entre bonnes mains et ne se plaignent plus.

Inutile pour M. le maire de se défendre de subir l'influence de M. Coulombe & Cie.; nous avons assez de son administration des affaires publiques pour le juger, sans scruter les motifs qu'il a de choisir ses aviseurs. Mais il dit faux en affirmant que mon père a poussé l'ingratitude jusqu'à se plaindre de M. St-Aubert, qui en juin 1886 a proposé qu'une licence lui fut accordée. Une autre fausseté, c'est celle de dire qu'il ait été question de vente de sa maison à M. Cyrille Coulombe, auquel mon père a toujours laissé la liberté de promouvoir ses intérêts de la manière qu'il jugeait convenable.

M. le maire s'est probablement aperçu de l'humiliation qu'il a fait subir récemment dans un magasin de cette ville, à des conseillers qui l'ont toujours fidèlement appuyé, en déclarant que ces conseillers, et non lui-même, il y a cinq ou six ans basaient leur opinion de conseillers sur les exigences de MM. Létourneau. Qu'il écrive autre chose que ce qu'il dit et pense, qu'il se soit décidé à blanchir par écrit, la réputation de conseillers qu'il avait nourrie avec ou sans raison de vive voix, c'est son affaire; mais de grâce qu'il ne fasse pas intervenir dans cette double opération des hommes qui n'ont rien à y voir.

Bien à vous  
FORTUNAT S. BERNATCHEZ.

## La Banque Nationale

Nous croyons intéresser nos lecteurs en reproduisant de l'Électeur de même titre dernier l'article intitulé : LA BANQUE NATIONALE. Ces quelques lignes donnent la note juste du sentiment qui devait animer tout notre commerce canadien-français.

Cette banque tant éprouvée renaît plus vivace et plus forte, et est à même de ren-

dre les services les plus considérables. Elle a un bureau de direction bien disposé, avec l'intelligence nécessaire pour réussir, et pour s'en convaincre il suffit de songer que le président actuel est M. Rodolphe Andet, un des associés de la maison Thibaut Frère & Cie. et le caissier M. Lefrançois qui est maintenant réellement et non pas seulement simple commis comme sous l'ancienne direction.

Ce matin, il y avait foule à la Banque Nationale. Les actionnaires y venaient joyeux retirer leur dividende en exprimant en même temps leur satisfaction de la manière dont leur bureau de direction conduisait les affaires. Ils constataient une grande amélioration et une confiance considérablement augmentée du public envers cette institution Québécoise. Les mauvais jours de cette banque sont passés, et aujourd'hui, appuyée sur une base solide, avec un actif épuré, elle concentre autant que possible ses affaires dans Québec pour aider l'industrie et le commerce local, elle y rencontrera l'encouragement que cette conduite sage et patriotique lui mérite. Son capital de \$1,200,000 intact, un surplus et la double responsabilité de ses actionnaires, qui représentent un autre million et demi, offrent une garantie sûre et fera contribuer l'épargne par ces dépôts à la prospérité de la banque.

Il ne sera pas dit que cette institution ou plutôt notre institution, car elle représente surtout les capitaux des canadiens-français de Québec, il ne sera pas dit qu'elle ne sera pas supportée et encouragée si elle continue à suivre la ligne de conduite progressive inaugurée il y a six mois.

## AVIS

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir la passation d'un projet de loi à l'effet de détacher du comté de Bellechasse pour l'annexer au comté de Montmagny, la partie non organisée du township d'Armagh.

BELLEAU, STAFFORD & BELLEAU,  
Proc. Requérant.  
Québec, 15 octobre 1895.

## TERRES A VENDRE

L'hon. juge Fournier ayant décidé de vendre les magnifiques propriétés qu'il possède dans le comté de Montmagny, les annonce en vente; les dites propriétés sont comme suit:

1<sup>o</sup>. Une terre de 100 arpents en superficie située près de l'église de Berthier;

2<sup>o</sup>. Un circuit de terre de 40 arpents en superficie, aussi dans la paroisse de Berthier;

3<sup>o</sup>. Une terre d'environ 100 acres en superficie, située à St Paul de Montmagny.

Toutes ces propriétés sont en parfait ordre, ainsi que toutes les bâtisses.

Les conditions seront très libérales. Pour plus amples informations, prix et conditions de vente, etc., s'adresser à M. le notaire J.-S. Gendron de St-François de Montmagny.

## Notes Locales

—En cette ville, le 13 courant, Mme Narcisse Lemieux jr., une fille.

—M. le docteur Paradis, médecin-vétérinaire de la cour de Montmagny, des Forestiers catholiques, est allé hier à St-Aubert, visiter un malade appartenant à cet ordre.

—Douze aspirants se sont présentés hier soir pour être admis dans l'ordre des Forestiers. Nous sommes heureux des progrès toujours croissants, que fait cet ordre à Montmagny.

—Nous regrettons d'apprendre que MM. Thomas Thibeault et Jacques Collin sont encore assez sérieusement malades. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

—Depuis le commencement de la semaine nous avons été favorisés d'un temps exceptionnellement doux et beau. L'été de la St-Martin, ou des sauvages comme disent les anglais.

—Mardi, le 12 courant, M. Edmond Laurendeau, fils de M. Germain Laurendeau, conduisait à l'autel Mlle Anselmie Nicole, fille de M. Joseph Nicole. Nos meilleurs souhaits de bonheur à l'heureux couple.

—Une dépêche de St-Jean DesChailons nous apprend que M. P. C. Levasseur, vieux patriote de 83 ans et oncle de Mme P. R. Martineau de cette ville, est décédé hier. M. Martineau, P. C. S. est parti pour assister aux funérailles.

—On nous informe que nos jeunes filles sont à organiser une jolie soirée pour être jouée le jour de la fête Ste-Catherine. Nous leur souhaitons le même succès que celui qu'elles ont remporté il y a quelques mois.

—Plusieurs pères de famille et quelques jeunes gens commencent à partir pour les chantiers. Ce sont, la plupart, des jeunes gens, tous gais lurons, fredonnant un air populaire, tout en attendant le train qui va les transporter pour l'hiver, loin du foyer, laissant une femme, une mère ou une amante.

Tous sont confiants et partent avec l'espoir de faire un bon hiver et de revenir le gousset bien garni. Reviendront-ils, tous sains et saufs? Un accident est bientôt arrivé: un arbre auquel un courageux bûcheron s'attaque, armé de sa grande hache, s'abat tout à coup sur celui qui s'acharne à lui, et voilà un malheureux estropié pour la vie, s'il ne succombe pas loin des siens, au milieu de la forêt. Cela arrive souvent. Nous souhaitons donc aux bûcherons qui s'en vont s'enfoncer dans la forêt, un hiver prospère, exempt de tout danger et un heureux retour.

—La lettre de M. le maire Lislois, que nous avons publiée la semaine dernière, a eu du retentissement si on en juge par tout ce qui se dit à ce sujet, et par les réponses que nous publions dans ce numéro. M. le maire a bien défendu sa position et ses remarques ont été, en général, approuvées par la très grande majorité des contribuables.

Tout en ne voulant pas discuter le mérite des questions soulevées dans cette lettre, vu qu'il ne s'occupe nullement des affaires municipales M. Choquette nous a cependant prié de déclarer qu'il avait soutenu devant la cour, comme il l'avait fait, pendant qu'il a été conseiller, que le conseil avait le droit de faire, par simple résolution, un emprunt temporaire de quelques mois, pour les fins de l'administration des affaires de la ville et pour l'entretien et les réparations de ses propriétés, au moment qu'il est déclaré dans la dite résolution, comme cela y était dit, que si à l'échéance, les revenus ordinaires de la ville ne suffisent pas à le rencontrer, il sera alors fait un emprunt permanent par règlement, avec les formalités nécessaires en pareil cas. Qu'en conséquence, si des avocats, au sujet de ces emprunts, ont changé d'opinion ou se contredisent, d'après ce que M. le maire laisse entendre, M. Choquette prétend que cela ne peut pas s'appliquer à lui.

## PERSONNEL

—Mlle Flore Côté qui depuis quelques années, a l'habitude d'aller passer les hivers en Floride doit partir lundi pour ce beau pays.

—Dame Rumeur veut qu'une de nos charmantes jeunes filles, pour qui l'avenir est cependant plein de promesses et d'espérances, doit prochainement entrer dans un couvent de Québec pour y prendre l'habit religieux.

—Nous regrettons d'apprendre que M. Rob Ritchie, l'actif agent général de la maison Price Frère & Cie, ait donné sa démission. M. Ritchie se propose de partir prochainement, avec Mme Ritchie, pour un long voyage en Ecosse et en Angleterre. Il est probable que M. Owen qui connaît bien les affaires de la maison Price lui succédera et que M. Oscar LeBlanc prendra la place de M. Owen.

Une très jolie pièce de vers inédite de M. McDonald, duc de Tarente :

#### LES ILLUSIONS

Les illusions sont des hirondelles  
Dont les tires-d'ailes  
S'envolent aux cieux ;—  
Quand on voit passer en troupes agiles  
Ces êtres fragiles,  
On les suit des yeux.  
Les illusions comme les opales  
Ont des teintes pâles,  
Des éclairs d'argent ;—  
Les illusions n'ont pas de mémoire :  
Leur robe est de moire  
A reflet changeant.  
Les illusions sont comme la lune,  
Qu'on voit de la dune  
Monter dans la nuit ;—  
Quand le jour revient la lune s'efface  
Sans laisser de trace,  
Sans faire de bruit ;  
Les illusions sont des hirondelles.....  
Mais leurs tires-d'ailes  
Se perdent aux cieux ;—  
Les illusions sont comme les femmes  
Qui, prennent nos âmes,  
Font pleurer nos yeux.

MACDONALD, DUC DE TARENTE.

## Pauvre Matthieu

(HISTOIRE D'ATELIER

II

Suite

Il revint en effet quelques heures plus tard, et trouva le jeune artiste assis dans le meilleur fauteuil, entre Marie et sa mère, toutes deux empressées à renouveler sur son front blessé des compresses d'eau froide. A tout homme moins sûr de lui que Valdroche, ce spectacle aurait suffi pour détruire toutes ses espérances ; mais en jetant un regard sur son antagoniste, qui, à la vérité, n'était rien moins qu'un Antinoüs, et en voyant en même temps sa propre image reproduite dans une glace, il ne put lui venir un instant à l'esprit que la laideur de Matthieu dû un jour triompher de sa beauté. Il attribua à cet instinct de charité qui git au cœur de toutes les femmes, les soins et les attentions dont mademoiselle Marie entourait le jeune peintre, et s'estima heureux d'avoir provoqué des circonstances si favorables à ses projets. Toutefois, il crut devoir se donner des airs de repentir et des façons d'homme attendri, afin de regagner un peu de terrain que le pugilat du matin lui avait fait perdre dans le cœur de la jeune fille. Après avoir salué les deux dames, il alla donc droit au jeune artiste, et s'inclinant devant lui avec plus de souplesse qu'il ne s'en serait lui-même cru capable : — Mon cher Matthieu, lui dit-il, je viens solliciter de vous mon pardon et vous prier d'oublier ma brutalité.

Matthieu tendit aussitôt à Valdroche sa main affaiblie et lui dit avec un accent de véritable émotion dans la voix, que sa démarche lui allait au cœur et qu'il lui en savait meilleur gré que du plus grand service rendu. Valdroche, en entendant ces paroles chrétiennes, dut se croire un bien grand scélérat ou s'estimer un bien habile diplomate. Il ne s'arrêta pas en si beau chemin, et, tenant la main du jeune homme, il ajouta : — Me permettez-vous à l'ave-

nir de prétendre conquérir votre estime et votre amitié ?

— Ce que vous venez de faire, répondit Matthieu, vous donne tout droit à l'une comme à l'autre. Une étreinte nouvelle sembla sceller ce serment pour l'avenir. Puis, Valdroche s'adressant à la jeune fille :

— Maintenant, Mademoiselle, dit-il, excuserez-vous le regrettable spectacle que je vous ai donné ce matin. Si j'avais pu soupçonner votre présence, je crois que la colère m'aurait plutôt étouffé que de devenir pour vous une cause de scandale et d'effroi, un motif malheureusement trop juste de reproches et de sévère accusation.

La jeune fille regarda Valdroche sans répondre. Evidemment, elle n'avait pas pardonné la brutalité de l'artiste. La mère répondit pour elle.

— Nous savons bien, monsieur Valdroche, que vous êtes un peu tapageur, un peu mauvais sujet, et que tout le monde a peur de vous dans le quartier ; mais, au fond, je vous crois un bon garçon. Et puis, il faut bien pardonner quelque chose à la jeunesse et surtout aux artistes. Ces artistes ne sont jamais faits comme les autres hommes.

Est-ce aussi l'avis de mademoiselle Marie, demanda Valdroche ?

— Oui, monsieur ; mais je crois aussi que les artistes doivent se montrer plus grands et meilleurs que les autres hommes, parce qu'ils doivent être d'une nature et d'une intelligence plus élevées.

— Voilà de nobles et justes paroles, fit Matthieu d'une voix faible, et tout homme véritablement artiste devrait être jaloux de les justifier.

— C'est presque un duel que vous me proposez, Matthieu, dit Valdroche en jetant sur Marie un coup d'œil significatif, mais un duel avec des armes meilleures et plus courtoises que celles dont j'ai voulu faire usage. Eh bien, soit, je l'accepte ; et mademoiselle, si madame veut bien me le permettre, sera le juge du camp.

La mère de Marie n'avait pas bien compris le sens allégorique de ces paroles, et elle demandait du regard à sa fille ce que ce beau garçon de Valdroche avait voulu dire. Celle-ci intervint.

— Ces messieurs dit-elle, prétendent maintenant devenir de bons amis et nous donner le spectacle de leur lutte pacifique : ils veulent tous deux faire votre portrait, ma mère ; dites, le voulez-vous ?

— Mon portrait ! à quoi bon ? à mon âge, on n'a plus rien de beau à montrer, et, par conséquent, il est inutile de le faire reproduire ; mais au tien, petite, et quand on a ton charmant visage, il est bon de se faire voir et de se faire peindre : on se prépare ainsi de bons souvenirs pour les vieux jours, et c'est encore du bonheur, quand on est vieille et laide, de pouvoir dire, en montrant un joli minois dans un vieux cadre : "Tenez, regardez donc comme j'étais jolie quand j'avais dix-huit ans." Donc, ce n'est pas moi que ces messieurs doivent peindre, c'est toi petite, et pourvu qu'ils veuillent bien



Thomas A. Johns.

## Une Affliction Commune Guérie radicalement par l'usage DE LA Salsepareille d'AYER

HISTOIRE D'UN COCHER DE FIACRE.

"J'ai été, pendant huit ans, affligé de Salt Rheum. Durant ce temps-là, j'ai essayé un grand nombre de médecines qui étaient fortement recommandées, mais aucune d'elles ne m'a soulagé. A la fin on me conseilla d'essayer la Salsepareille d'Ayer et un ami me dit d'en acheter six bouteilles que je devais prendre en me conformant aux instructions. Je cédai à son désir, j'achetai les six bouteilles et en pris trois sans remarquer aucun résultat décisif. J'avais à peine fini la quatrième que mes mains étaient entièrement

Débarrassées d'éruptions.

Mon occupation, qui est celle de cocher, m'oblige à être dehors au froid et à l'humidité, souvent sans gants, et l'éruption n'a jamais reparu." — THOMAS A. JOHNS, Stratford, Ont.

LA SALSEPAREILLE D'AYER

Seule Admise à l'Exposition Colombienne.  
Les Pilules d'Ayer nettoient les Intestins.

apporter ici leurs palettes, nous verrons à les installer le plus commodément possible.

— Mais ma mère, y pensez-vous ? dit la jeune fille en rougissant ; c'est une indiscretion !...

— L'indiscretion serait-elle moins grande s'il s'agissait de faire mon portrait ? Allons, allons, petite, je sais encore ce que je dis ; ces messieurs aiment mieux s'inspirer de ton visage que du mien.

— Voilà donc qui est convenu, mademoiselle, reprit Valdroche ; madame votre mère le veut, nous ferons votre portrait. Quand commencerons-nous ? Pour moi, je suis tout prêt.

A Continuer

## Vins Canadiens

RECOMMANDÉ PAR NOS MEILLEURS MÉDECINS

Comme étant des Vins très fortifiants et naturels.

A vendre en gros et en détail par

L. C. DUPUIS St-Thomas.

12 Oct. 94, 1 an

R. LESPERANCE,  
MARCHAND de

Provisions, Groceries, Vaisselle,

Verreries, Marchandises

RUES ST-JEAN-BAPTISTE ET ST-THOMAS.

ABONNEMENTS

Comté de Montmagny ..... \$0.50  
CANADA ..... 1.00  
PAYS ÉTRANGERS ..... 1.00

ANNONCES de MONTMAGNY.

C. Coulombe & Cie.  
RUE ST-LOUIS

J'ai l'honneur d'informer mes nombreuses pratiques et le public en général que j'ai toujours en main un Stock de

Farine, Son, Moulée, Saindoux, etc., etc.

Je vendrai à des prix défiant toute compétition.

Ayant aussi en main toutes espèces de Boissons et Liqueurs, j'invite le public et mes pratiques de nouveau à venir faire une visite, et vous vous convaincrez que c'est tel que recommandé depuis que j'ai obtenu ma licence.

## ATTENTION POUR DAMES

Nous avons toujours en main le plus bel assortiment que l'on puisse voir en fait de

Marchandises seches,  
Etouffes a robes,  
Cachemire noir  
Coton blanc, jaune en  
pièce de 30 verges pour l'usage  
des familles.

## PELLETERIES

Nous venons justement de recevoir un lot de COLLERETTES en Pelletterie que nous vendrons de \$4 à \$5. Nous avons aussi autres Pelletteries que nous vendrons très bon marché.

## POUR MESSIEURS

Un assortiment de COLS les plus choisis, Cravates, Gants, Valises, Chapeaux dans les formes les plus nouvelles. Tweeds à pantalons Chemises blanches, de Couleurs et de Fantaisie, Etc., Etc.

Une modiste d'expérience pour garnir les chapeaux est constamment au magasin, et donnera pleine et entière satisfaction.

Une visite est respectueusement sollicitée.

MELLES M. ET B. PICARD.

14 Décembre 94. 1 an.

## AU MAGASIN DE CHARLEY WINTER

RUE DU DEPOT

Vous y trouverez :

Habits en Tweed pour hommes.  
Hardes en Tweed pour hommes.  
Pantalons en Tweed pour hommes.  
Pardessus d'automne.  
Pardessus d'hiver.  
Imperméables, Etc., Etc.

## Fournitures d'hommes

Chemises pour le travail  
Chemises blanches, Faux-cols, Cravates, Chapeaux, Calottes, etc., etc.

POUR DAMES : Etouffes à robe et Cachemire de toutes sortes.

Toutes ces Marchandises sont vendues à très bon marché.

Une visite est sollicitée

11 Oct. 6 m.

Abonnez-vous à l'ECHO DE MONTMAGNY.